Politique pharmaceutique, à la recherche du juste prix

Compte Test - 2013-09-25 09:58:00 - Vu sur pharmacie.ma

C'est une règle de marketing bien connue, le sourire, ça fait vendre. Dans beaucoup d'activités, il est de rigueur et représente même la clé de la réussite et de la prospérité.

Tout va avec un délicieux sourire. Une règle qui ne s'applique pas pour les pharmaciens qui officient le plus souvent dans une ambiance empreinte de gravité.

Il est, en effet, très rare de surprendre des sourires ou des rires dans une officine qui accueille le plus souvent des personnes harassées par la maladie et également par la lourde facture des médicaments. Ce qui contraint les pharmaciens y compris les plus joviaux parmi eux à se comporter d'une manière austère pour ne pas froisser leur clientèle. Toujours aux petits soins, prodiguant les conseils et précautions d'usage et ce, avec le sérieux qui sied. Une austère gentillesse.

Seulement voilà. Depuis que le ministère de la Santé a décidé en novembre 2012 de baisser le prix de certains médicaments, plus de 300 molécules, cette gravité dans les traits et les gestes est devenue encore plus prégnante, davantage pesante.

Le ciel se couvre pour les pharmaciens qui cèdent à la peur, craignent que cette mesure n'ait un impact sur leur chiffre d'affaires et compromette leur avenir. Surtout les nouveaux titulaires d'officine qui peinent à honorer leurs échéances auprès de leur banque ou encore les pharmaciens installés dans des zones peu attractives et rurales.

De surcroît, le ministère de la Santé ne compte pas en rester là puisqu'il envisage de baisser les prix de pas moins de 1.000 autres médicaments. Un arrêté ministériel suit actuellement son chemin dans ce sens.

A Mohammedia qui compte une centaine de pharmacies comme d'ailleurs dans tout le Maroc, les pharmaciens tirent la sonnette d'alarme à telle enseigne que le Syndicat des pharmaciens de Mohammedia a organisé dernièrement une journée de réflexion sous le thème évocateur «Pharmacie d'officine, une profession en pleine mutation : s'adapter pour ne pas disparaître».

Ce conclave des pharmaciens qui a mis en présence des pharmaciens et des chercheurs en pharmacologie nationaux et internationaux, a été marqué par un débat vif sur les incidences de la nouvelle politique pharmaceutique nationale qui vise notamment à faciliter l'accessibilité financière des médicaments, assurer le juste prix du médicament, promouvoir le médicament générique ou encore l'usage rationnel des médicaments et des produits de santé.

Pour parer à la baisse des prix de certains médicaments qui pourrait avoir un impact sur le chiffre d'affaires du pharmacien, les intervenants ont préconisé trois alternatives, à savoir la réglementation des médicaments-conseil, la mise en place de réseau d'éducation thérapeutique ainsi que la promotion de la formation continue. Trois leviers qui s'avèrent aujourd'hui nécessaires pour valoriser le rôle du pharmacien et lui permettre d'accompagner sans trop de dégâts la politique pharmaceutique nationale.

Concernant la réglementation des médicaments-Conseil communément appelé «OTC» (Over the counter), le docteur Abderrahim Derraji, secrétaire général du Syndicat des pharmaciens de Mohammedia, explique que cela permet d'encadrer au mieux l'automédication en reposant sur le pharmacien la responsabilité de proposer et délivrer au patient un médicament sans être lié par la prescription du médecin. Seulement les médicaments de base comme les sirops et les antalgiques et jamais d'antibiotiques.

Deuxième levier dans cette stratégie visant à protéger la profession contre les précarités induites par la baisse du prix des médicaments, l'éducation thérapeutique du patient et ce, de manière à instaurer une étroite collaboration entre le médecin et le pharmacien au service du bien-être du patient, souligne-t-il dans une déclaration à la MAP avant de préciser que cette collaboration concerne principalement le suivi par le pharmacien de l'état de santé des malades souffrant de certaines maladies chroniques comme le diabète ou encore les pathologies dites émergentes.

Mieux encore, une loi est actuellement en préparation au Canada donnant au pharmacien le droit de prolonger les ordonnances, prescrire des médicaments lorsqu'aucun diagnostic n'est requis et également prescrire et interpréter des analyser de laboratoires.

Quant au troisième axe, le docteur Derraji insiste sur l'importance de la formation continue post-universitaire qui permet au pharmacien d'être toujours en phase avec les dernières nouveautés dans le domaine du médicament et de la recherche pharmaceutique.

Cela dit, toutes les alternatives sont bonnes et méritent que le ministère de la Santé en prenne compte tout en continuant le dialogue avec les professionnels de la santé, pharmaciens et industriels, comme le pense notre interlocuteur qui dans une première réaction sur l'annonce de la prochaine baisse du médicament, note avec satisfaction que le tant attendu arrêté ministériel relatif à la fixation du prix des médicaments, remédie à certains anomalies qui ont longtemps pénalisé le malade.

Il explique que cet arrêté adopte pour la première fois un nouveau mode de fixation des prix des médicaments princeps faisant appel à un benchemark qui prend en ligne de compte les prix pratiqués dans plusieurs autres pays dans le monde. Autre nouveauté, le texte, ajoute-t-il, opte pour un mode de décrochage plus rationnel et plus juste des prix des médicaments génériques.

En clair : A mesure que les génériques se démultiplient, leur prix est revu systématiquement à la baisse. De cette manière, on limite la multiplication exponentielle des génériques de certains médicaments au détriment des autres. Ce qui incite les laboratoires à réorienter et à développer la recherche.

En clair aussi, le docteur Derraji tient en guise de conclusion à souligner que les pharmaciens ne sont pas contre la baisse du prix des médicaments car la santé du patient passe avant tout mais il convient de tenir aussi compte des fragilités de la profession en veillant à préserver le maillage actuel des officines (plus de 10.000 au Maroc) et ce, par l'instauration d'un juste prix qui puisse garantir aux pharmaciens des marges convenables.